

Loi fédérale sur la sécurité d’installations et d’appareils techniques (LSIT)

Normes techniques pour appareils à gaz¹

En vertu de l’art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d’installations et d’appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l’annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux appareils à gaz, dans le sens de l’art. 2, al. 2, de l’ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d’installations et d’appareils techniques (RS 819.11). Il s’agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l’ordre de la Commission des Communautés européennes et de l’Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par le *seco* ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l’association suisse de normalisation, division switec, Bürglistr. 29, 8400 Winterthur.

26 mars 2002

seco – Direction du travail
Installations et appareils techniques:
Marcel Berthoud

Annexe

Normes techniques pour appareils à gaz

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 26/A1	Appareils de production instantanée d’eau chaude pour usages sanitaires équipés de brûleurs atmosphériques utilisant les combustibles gazeux	02/C 21/07
EN 89/A2	Appareils de production d’eau chaude par accumulation pour usages sanitaires utilisant les combustibles gazeux	02/C 21/07
EN 161	Robinets automatiques de sectionnement pour brûleurs à gaz et appareils à gaz	02/C 21/07
EN 416-1/A1	Tubes radiants suspendus à monob brûleur à usage non domestique utilisant les combustibles gazeux – Partie 1: sécurité	02/C 21/07
EN 416-1/A2	Tubes radiants suspendus à monob brûleur à usage non domestique utilisant les combustibles gazeux – Partie 1: sécurité	02/C 21/07

¹ Voir également FF 1995 III 1341, 1996 I 336, III 126, V 502, 1997 IV 503, 1999 8988, 2000 5636, 2001 3939

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 419-1/A1	Appareils surélevés de chauffage à rayonnement lumineux au gaz à usage non domestique – Partie 1: sécurité	02/C 21/07
EN 419-1/A2	Appareils surélevés de chauffage à rayonnement lumineux au gaz à usage non domestique – Partie 1: sécurité	02/C 21/07
EN 483/A2	Chaudières de chauffage central utilisant les combustibles gazeux – Chaudières des types C dont le débit calorifique nominal est inférieur ou égal à 70 kW	02/C 21/07
EN 613	Appareils de chauffage indépendants à convection utilisant les combustibles gazeux	02/C 21/07
EN 621/A1	Générateurs d'air chaud à convection forcée utilisant les combustibles gazeux pour le chauffage de locaux autres que l'habitat individuel, de débit calorifique sur Hi inférieur ou égal à 300 kW, sans ventilateur pour aider l'alimentation en air comburant et/ou l'évacuation des produits de combustion	02/C 21/07
EN 624	Spécifications pour les appareils fonctionnant exclusivement aux GPL – Appareils de chauffage à circuit étanche fonctionnant aux GPL à installer dans les véhicules et bateaux	02/C 21/07
EN 777-1/A1	Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs à usage non-domestique utilisant les combustibles gazeux – Partie 1: système D, sécurité	02/C 21/07
EN 777-1/A2	Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non domestique – Partie 1: système D, sécurité	02/C 21/07
EN 777-2/A1	Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs à usage non-domestique utilisant les combustibles gazeux – Partie 2: système E, sécurité	02/C 21/07
EN 777-2/A2	Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non domestique – Partie 2: système E, sécurité	02/C 21/07
EN 777-3/A1	Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs à usage non-domestique utilisant les combustibles gazeux – Partie 3: système F, sécurité	02/C 21/07
EN 777-3/A2	Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non domestique – Partie 3: système F, sécurité	02/C 21/07
EN 777-4/A1	Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs à usage non-domestique utilisant les combustibles gazeux – Partie 4: système H, sécurité	02/C 21/07
EN 777-4/A2	Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non domestique – Partie 4: système H, sécurité	02/C 21/07
EN 778/A1	Générateurs d'air chaud à convection forcée utilisant les combustibles gazeux pour le chauffage de locaux à usage d'habitation, de débit calorifique sur Hi inférieur ou égal à 70 kW, sans ventilateur pour aider l'alimentation en air comburant et/ou l'évacuation des produits de combustion	02/C 21/07
EN 1020/A1	Générateurs d'air chaud à convection forcée utilisant les combustibles gazeux pour le chauffage de locaux autres que l'habitat individuel de débit calorifique sur PCI inférieur ou égal à 300 kW, comportant un ventilateur pour aider l'alimentation en air comburant et/ou l'évacuation des produits de combustion	02/C 21/07

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 1106	Robinets à commande manuelle pour appareils utilisant les combustibles gazeux	02/C 21/07
EN 1319/A1	Générateurs d'air chaud à convection forcée utilisant les combustibles gazeux pour le chauffage de locaux à usage d'habitation comportant des brûleurs avec ventilateur de débit calorifique inférieur ou égal à 70 kW (sur pouvoir calorifique inférieur)	02/C 21/07
EN 1643	Systèmes de contrôle d'étanchéité pour robinets automatiques de sectionnement pour brûleurs et appareils à gaz	02/C 21/07
EN 12309-2	Appareils de climatisation et/ou pompes à chaleur à ab- et adsorption fonctionnant au gaz, de débit calorifique sur PCI n'excédant pas 70 kW – Partie 2: Utilisation rationnelle de l'énergie	02/C 21/07
EN 12669	Générateurs-pulseurs d'air chaud à chauffage direct utilisant les combustibles gazeux pour les applications horticoles et le chauffage d'appoint des locaux à usage non-domestique	02/C 21/07
EN 13611	Équipements auxiliaires pour brûleurs à gaz et appareils à gaz – Exigences générales	02/C 21/07